

# PRATIQUES, CONTRÔLE ET ÉVALUATION DU DISPOSITIF CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR)

## INTRODUCTION

L'organisation et le financement de la recherche en France ont connu de profondes évolutions (création des pôles de compétitivité, rapprochement OSEO-BDPME, création de l'ANR...) et s'apprennent vraisemblablement à en vivre d'autres (grand emprunt...)

Au milieu de ce paysage résolument évolutif, un dispositif fait toutefois l'objet d'une forme de consensus depuis bientôt trois décennies : le Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

Fer de lance du système organisationnel de la R&D en France, le CIR fait l'objet de nombreuses

attentions et de débats, devenus plus nombreux depuis la réforme intervenue en 2008, cette dernière ayant entraîné une augmentation significative du budget consacré à ce dispositif (environ 1,5 % du budget annuel de l'Etat français). Depuis cette réforme, le législateur s'est interrogé quant à l'efficacité réelle du dispositif. Ainsi, ce dernier a fait l'objet de 2 rapports (Carrez, Gaudin), d'une évaluation (mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée Nationale), et de très nombreuses réflexions (Medef, AFEP, CGPME...). Ces analyses se sont conclues par un relatif consensus quant à l'efficacité du dispositif et ont débouché sur des propositions d'amélioration, quelques-unes s'étant matérialisées par des ajustements au titre de la Loi de Finances pour 2011.

A son échelle, Leyton, par le biais de son partenariat stratégique avec le pôle Systematic, a conduit une enquête auprès des adhérents du pôle portant sur les pratiques CIR, le contrôle de ce dernier et les outils utilisés en faveur du financement de l'innovation.

## L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR LEYTON

Grâce à des méthodes novatrices et à un savoir-faire capitalisé depuis plusieurs années, Leyton accompagne ses clients dans l'amélioration de leur performance et de leur compétitivité.

Réalisant près d'un millier de missions annuellement, nos équipes d'experts vous assistent sur toutes les phases de financement de votre projet de R&D pour identifier les dispositifs les plus adaptés à votre situation, les optimiser et les sécuriser.

Notre périmètre d'intervention couvre les domaines suivants :

- ▶ Crédit d'Impôt Recherche (CIR)
- ▶ Subventions nationales (ANR, FUI...)
- ▶ Subventions européennes (PCRD, Eureka, Eurostars...)

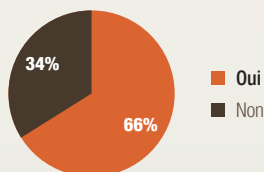
Plus d'informations sur [www.leyton.com](http://www.leyton.com)

The screenshot shows the Leyton website interface. At the top, there is a navigation menu with items like 'A PROPOS', 'EXPERTISE', 'ACTUALITÉS', 'LE NOUVEAU POINT CONFIDANCE', 'CONTACT', 'ESPACE MÉTIERS', and 'Recherche'. A search bar is located on the right. Below the navigation, there is a large banner with the text 'Sécurisez et optimisez vos budgets R&D' and a 'EN SAVOIR PLUS' button. The main content area is divided into three columns: 'LEYTON RECRUTE' with a photo of people, 'ACTUALITÉS' with a list of news items, and 'TÉMOIGNAGES' with a testimonial snippet. The footer contains copyright information: '© All rights reserved | Mentions légales | Plan du site | Contact'.



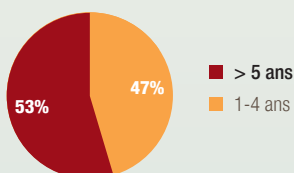
# 1. L'UTILISATION DU DISPOSITIF CIR EN ENTREPRISE : LA SIMPLIFICATION ET LE REMBOURSEMENT À L'ORIGINE DU SUCCÈS

## Déclaration de Crédit Impôt Recherche



Sur les 115 personnes interrogées, 66 % déclarent du CIR et 34 % n'en déclarent pas.

► **Les déclarants** : parmi eux, 53 % sont des « vétérans » et utilisent le CIR depuis plus de 5 ans. Cependant, il est à noter que plus de 30 % sont entrés dans le dispositif avec la réforme incitative de 2008.



► **Les non-déclarants** : ils sont encore nombreux, malgré des efforts de

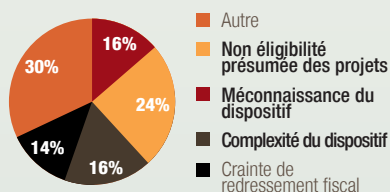
communication et d'explication souhaités par le législateur.

On note néanmoins que la quasi-totalité des entreprises non-bénéficiaires à ce jour connaît le dispositif. Plusieurs sociétés envisagent d'ailleurs de l'utiliser cette année.

Le succès et la notoriété de cette mesure sont ainsi confirmés.

### Les principaux freins à l'utilisation du CIR cités par les interlocuteurs sont :

- La difficulté de détermination de leur éligibilité (présumée ou vérifiée)
- La méconnaissance du dispositif
- Sa complexité.

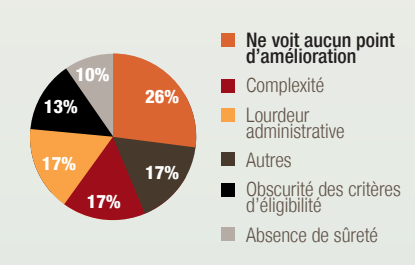


Ces 3 motifs constituent 54 % des réponses avancées par les non-utilisateurs du dispositif.

C'est principalement la simplification du dispositif en 2008 associée au remboursement immédiat de la créance (utilisée à 72 % par les entreprises interrogées) qui semblent avoir permis d'augmenter le taux de déclarants de 30 %.

A noter toutefois que le taux majoré n'est quant à lui pas considéré comme un facteur incitatif.

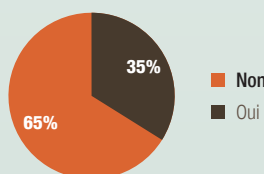
### Eventuels points d'amélioration du dispositif actuel



Par ailleurs, plus d'un quart des utilisateurs interrogés ne voient pas d'améliorations immédiates à apporter au dispositif actuel.

# 2. LE CONTRÔLE DU CIR : UNE DÉMARCHE RÉGULIÈRE ET ACCEPTÉE

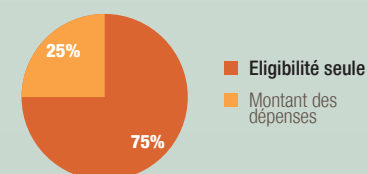
## Existence du contrôle



Plus d'un déclarant CIR sur 3 a fait l'objet d'un contrôle.

Et dans plus de 40 % des cas, les entreprises contrôlées l'ont été plus de deux fois. Dans 91 % des cas, les contrôles sont diligentés par l'Administration Fiscale.

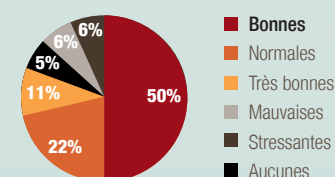
## Objet du contrôle



Cette dernière sollicite le support du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) pour déterminer l'éligibilité des activités dans 75 % des cas.

Les sociétés sont 59 % à considérer que le contrôle est chronophage, car il faut fournir les pièces justificatives demandées par l'Administration, ce qui nécessite parfois dans certaines structures (notamment les plus modestes) une charge de travail supplémentaire et conséquente.

### Vos relations avec l'Administration pendant le contrôle



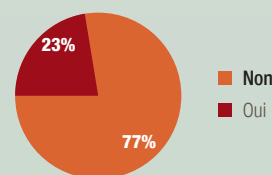
Il est intéressant de remarquer que 83 % des entreprises contrôlées ont indiqué avoir eu des relations normales, bonnes, voire même excellentes avec l'Administration. Donc, le

contrôle, même subi, est plutôt bien vécu par une grande majorité des interlocuteurs interrogés.

De même, 85 % d'entre eux ont considéré que l'Administration motivait bien ses avis.

En ce qui concerne les reprises, on estime que 70 % à 80 % des entreprises contrôlées n'ont pas été redressées. Cependant, l'administration a repris plus de 20 % des montants déclarés sur près de la moitié des entreprises redressées.

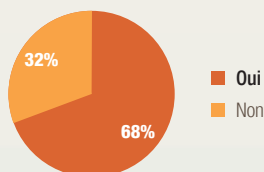
### Le contrôle a-t-il diminué l'intérêt du dispositif



Nous constatons que pour plus des 2/3 des sondés, le contrôle n'a aucune incidence sur l'attractivité du dispositif CIR.

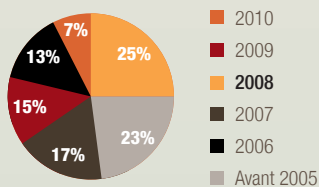
### 3. UTILISATION DES OUTILS DE STRUCTURATION ET DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE L'INNOVATION : LES SUBVENTIONS PLÉBISCITÉES

#### Utilisation des subventions



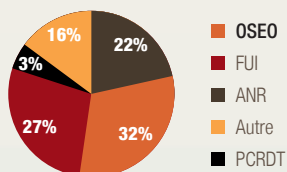
Avec 68 % d'utilisateurs, les subventions sont également fortement plébiscitées.

La majeure partie de l'échantillon a initié la démarche depuis plus de 4 ans.



Le fort taux de réponses positives semble indiquer ici que le pôle de compétitivité joue parfaitement son rôle de vecteur de communication quant à la palette des possibles outils de financement disponibles.

#### Types de subventions utilisées



Dans plus de 81 % des cas, les interlocuteurs utilisent des subventions françaises (OSEO, FUI, ANR par ordre de citation).

OSEO et FUI bénéficient d'ailleurs d'un véritable plébiscite quant à leur simplicité et leur efficacité.

Notons néanmoins la très faible proportion d'utilisateurs de subventions européennes, notamment du PCRDT. Il est possible d'avancer deux explications face à ce résultat :

- ▶ La complexité de mise en œuvre
- ▶ L'utilisation déjà importante des subventions françaises par les membres du pôle

Même si le CIR bénéficie d'une légère préférence quant à son utilisation, force est de constater que les subventions jouissent d'un franc succès, le principal bénéficiaire étant l'entreprise qui cumule des sources de financement complémentaires pour ses projets de R&D réalisés.

*Cette synthèse a été rédigée grâce à la participation de Julien Pierrepon, Benjamin Jeantet, Sébastien Langer et Sylvie Varoquaux, du groupe Leyton. Toute reproduction totale ou partielle de cette synthèse est soumise à l'accord préalable de Leyton.*

*Ce document est purement informatif et n'a pas de valeur contractuelle.*

Force est de constater que le Pôle de compétitivité Systematic regroupe une forte densité de sociétés réalisant de la R&D. Cette spécificité, associée à la taille de l'échantillon, nous empêchent donc de tirer des enseignements ou des conclusions générales au niveau national. Cependant, cette enquête nous paraît riche d'enseignements et d'indications quant à l'utilisation du dispositif CIR et des subventions auprès des sociétés innovantes.

Parmi ces enseignements, notons tout d'abord que le Crédit d'Impôt Recherche est plébiscité par les utilisateurs. La complexité du dispositif (mécanisme de calcul et critères d'éligibilité scientifiques) a longtemps été le principal frein à son utilisation et à l'adhésion des potentiels bénéficiaires.

Aussi, sa simplification en 2008, la visibilité que le dispositif a apporté aux déclarants, et le remboursement immédiat proposé (utilisé à 72 %) ont permis une adoption quasi-populaire du CIR. Ce dernier a également assuré en temps de crise un appui solide et déterminant pour nombre d'entreprises réalisant une activité de R&D.

Par ailleurs, il n'est de véritable succès sans durée. Nous notons que la satisfaction des utilisateurs du CIR ne s'amenuise pas avec le temps mais, au contraire, qu'elle s'amplifie.

En effet, il apparaît clairement dans cette enquête que le niveau de satisfaction du dispositif est corrélé à son utilisation dans le temps. Le CIR s'apprécie donc dans la durée.

Les contrôles, malgré tout fréquents et approfondis,

n'altèrent pas l'intérêt des déclarants pour ce dispositif. Si le risque de reprise est réel, nous avons relevé durant l'enquête que les entreprises avaient le sentiment que les reprises étaient globalement fondées. D'ailleurs, peu d'entre elles songent à les discuter lorsqu'elles sont proposées (17 % de contestation).

Les contrôles semblent donc parfaitement intégrés et acceptés comme étant une « règle du jeu du dispositif » par les utilisateurs. La qualité soulignée des échanges avec l'Administration et le Ministère de la Recherche durant notre enquête semble expliquer cette acceptation.

En ce qui concerne les évolutions de la loi de Finances pour 2011, le risque était donc de bouleverser l'équilibre obtenu.

Les ajustements proposés (réduction des dépenses de fonctionnement, rajout d'une limite pour la sous-traitance...) vont dans le sens d'une diminution du financement apportée par le CIR. Celle-ci est contraire à la tendance européenne de renforcement des dispositifs en faveur de la R&D. Toutefois, la loi de Finances pour 2011 a préservé l'essentiel de l'intérêt du dispositif, à savoir une relative simplicité de mise en œuvre et le remboursement immédiat. Les ajustements réalisés sur le taux majoré (diminution de 50 à 40 % en année N), s'avèrent être en termes d'économie budgétaire le plus pertinent car le moins gênant pour les utilisateurs et plus largement, pour l'attractivité offerte par le dispositif. L'ajout d'une condition supplémentaire dans

le cadre des dépenses de sous-traitance reste également dans un contexte « d'économies » acceptable. En revanche, la diminution des frais de fonctionnement, partiellement compensée par la prise en compte des dotations pour amortissements pour 75 % va s'avérer handicapante pour toutes les entreprises.

Enfin, le déficit d'utilisation du dispositif CIR est principalement le fait des PME. Parfois mal informées, doutant de leur éligibilité a priori, craignant les contrôles, et devant se concentrer sur leur cœur de métier pour assurer leur survie, elles semblent préférer l'utilisation des subventions à celle du Crédit d'Impôt Recherche. Pourtant, sur ce point, les pôles de compétitivité et les cabinets de conseil ont joué un rôle important dans l'amélioration de la connaissance du dispositif tout en étant malgré tout, pour ces derniers, impactés directement par la loi de Finances pour 2011.

## MÉTHODOLOGIE ET ÉCHANTILLON

Cette étude a été administrée par le biais d'une enquête téléphonique quantitative auprès des membres actifs du pôle de compétitivité Systematic. Nous avons obtenu un échantillon total de **115 réponses**, composé à la fois de PME et de grands groupes. L'enquête s'est déroulée du 26 avril au 17 mai 2011 inclus à l'aide d'un questionnaire comportant 30 questions fermées et 16 questions ouvertes.

## À propos de Leyton

Acteur majeur sur le secteur du conseil opérationnel, Leyton propose des prestations dédiées à l'optimisation de la fiscalité, des ressources humaines, du financement de l'innovation et des achats. Basées sur le principe de la rémunération aux résultats, nos prestations dégagent rapidement des marges de manœuvre budgétaires supplémentaires pour investir dans de nouveaux projets.

La société connaît une croissance continue depuis sa création en 1997. Ainsi, Leyton a réalisé 66 M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice fiscal 2009/2010. Avec plus de 4 200 clients, Leyton emploie à ce jour 530 collaborateurs aux compétences pluridisciplinaires répartis en France (Paris, Lyon, Toulouse, Montpellier, Sophia-Antipolis, Strasbourg et Nantes) et à l'international (Londres, Dublin, Bruxelles, Casablanca et Montréal). Leyton est certifié ISO 9001 version 2008 et a reçu la qualification OPQCM.

Plus d'informations sur [www.leyton.com](http://www.leyton.com)

